



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 15 décembre 2016]

Date de la convocation

9 décembre 2016

Date d'affichage

9 décembre 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

Absents et représentés : Chantal TICHIT, Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Aurélie TREILHOU,

Absents : Marie-Christine BOUTONNET, Philippe PILLEUX

N° 162 / 2016

Secrétaire de séance : Alain SORIANO

OBJET DE DELIBERATION : Subvention au budget annexe Lotissement

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe Lotissement a été ouvert le 1^{er} janvier 1996 notamment pour l'opération d'aménagement de la ZAC de Roumagnac.

Au 31/12/2015, le compte administratif de ce budget annexe fait apparaître un déficit global de 436 055,19 €. Ce déficit devra être apuré à la clôture de l'opération par le versement d'une subvention du Budget Principal.

Afin de préparer cette clôture et d'étaler la dépense, une subvention annuelle de 100 000 € a été versée depuis 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire pour l'exercice 2016, cette subvention de 100 000 € du Budget Principal au Budget annexe Lotissement.

Les crédits sont prévus au compte 6748 du Budget Principal et au compte 774 du Budget Lotissement.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

RECONDUIT pour l'exercice 2016 le versement d'une subvention de 100 000€ du budget principal au budget annexe Lotissement

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 16 décembre 2016

Le maire

Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20161215-162-2016-DE
Date de télétransmission : 19/12/2016
Date de réception préfecture : 19/12/2016